

AVENANT DU COMITÉ D'ILLE-ET-VILAINE AU RÈGLEMENT RÉGIONAL CONCERNANT LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX ET LEURS SPÉCIFICITÉS

- La gestion de ces championnats est assurée par la commission départementale seniors. Ils sont régulés par des juges-arbitres non présents sur place.
- Ces championnats (masculin et féminin) sont composés de 4 divisions renommées de la manière suivante (**voir annexe 1**) :
 - Pré-Régionale (l'ancienne DQCR devient donc PR)
 - Départementale 1 (l'ancienne D2 devient donc D1)
 - Départementale 2 (l'ancienne D3 devient donc D2)
 - Départementale 3 (l'ancienne D4 devient donc D3)
- Nombre de parties par division :
 - Messieurs (Pré-Régionale / D1 / D2 / D3) → 5 simples et 1 double
 - Dames (Pré-Régionale et D1) → 4 simples et 1 double
 - Dames (D2 et D3) → 3 simples et 1 double
- Tableau des montées / descentes à l'issue des championnats 2022 (**voir annexe 2**)
- Les rencontres débutent soit à 9h sur 1 ou 2 courts, soit à 14h sur 2 courts. Il n'est pas obligatoire que tous les joueurs soient présents avant le début de la rencontre.
- L'équipe visiteuse devra **proposer** l'ordre des matchs pour le **jeudi soir 20h au plus tard**, ce qui implique un contact préalable entre les 2 capitaines pour connaître l'horaire de début de rencontre et le nombre de courts utilisés. Nous rappelons que **le double se joue obligatoirement à la fin**. En cas de désaccord sur l'ordre proposé, l'ordre par défaut sera appliqué :
 - (5), (4), 3, 2, 1 et double sur 1 court
 - 4 et 2, 3 et 1, (5) et double sur 2 courts si 4 ou 5 simples
 - 2 et 1, 3 et double sur 2 courts si 3 simples
- Pour les rencontres comprenant 5 et 6 parties, le club visité devra fournir au minimum 3 boîtes de balles **neuves**. Pour les rencontres comprenant 4 parties, seules 2 boîtes suffiront.
- Le championnat débute le **17 octobre pour les messieurs** et le **24 octobre pour les dames**.

RAPPEL IMPORTANT

En cas de difficultés, quel qu'en soit le motif, vous devez contacter au plus vite votre juge-arbitre référent afin de trouver des solutions en adéquation avec les règlements sportifs. En cas de non-respect des règles établies, le juge-arbitre rédigera une fiche de relevé d'infraction à l'encontre de l'équipe (**voir tableau des pénalités dans le règlement régional**). Nous vous rappelons que la mission première des juges-arbitres n'est pas de sanctionner mais de faciliter le déroulement des compétitions dans le respect des règlements sportifs.

Le règlement régional, pour toutes les autres situations, est de fait le règlement de référence.

Voici donc quelques rappels qui concernent nos championnats départementaux :

- Pour participer à ces championnats, les joueurs et joueuses doivent être licencié(e)s au plus tard, la veille de la rencontre à laquelle ils/elles participent.
- **FORMAT 2 pour les simples**
→ 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle de l'avantage, la 3^e manche éventuelle est remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart qui est noté 1/0 sur l'état de résultats

FORMAT 4 pour les doubles

→ 2 manches à 6 jeux avec jeu décisif en 7 points avec 2 points d'écart à 6/6 dans les 2 manches et règle du « No Ad » (point décisif à 40A avec choix du côté au relanceur), la 3^e manche éventuelle est remplacée par un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart qui est noté 1/0 sur l'état de résultats

- Chaque partie vaut 1 point.
- **NOTA :** Les journées des championnats départementaux correspondent aux journées des championnats régionaux. Merci de bien veiller à composer vos équipes en respectant l'ordre des classements des joueurs ou des joueuses du premier match de régionale au dernier match de départementale.

ANNEXE 1: RENOMMAGE DES DIVISIONS

MESSIEURS	DAMES	Gestion
...	...	FFT
Nationale 4 ou N4	Nationale 3 ou N3	
Pré-Nationale ou PN <i>Abandon des termes DQDN4 (division qualificative à la division nationale 4) et PromoDQDN4</i>		LBT
Régionale 1 ou R1		
Régionale 2 ou R2		
Régionale 3 ou R3		
Pré-Régionale ou PR (ex D1 ou DQCR) <i>Abandon du terme DQCR (division qualificative au championnat régional)</i>		CD35
Départementale 1 ou D1 (ex D2)		
Départementale 2 ou D2 (ex D3)		
Départementale 3 ou D3 (ex D4)		

ANNEXE 2: TABLEAU DES MONTÉES / DESCENTES

Le contexte exceptionnel de ces championnats 2022 (reprise après presque 2 ans d'arrêt des compétitions) invite la commission départementale seniors à la prudence concernant l'organisation des championnats 2023. En effet, en fonction du niveau sportif des équipes dans les différentes divisions lors de ces championnats 2022, des ajustements peuvent être nécessaires afin que les championnats 2023 répondent au mieux, d'un point de vue sportif, aux attentes de tous (clubs, joueurs et joueuses, organisateurs).

Aussi, afin de laisser de la marge de manœuvre à d'éventuels changements (nombre et taille des divisions ou des poules), il n'y aura pas d'engagements sur les montées/descentes en ce début de championnat. Cela afin de laisser du temps pour évaluer le niveau des différentes divisions et poules cette saison. Cependant, le classement général 2022 des divisions sera toujours pris en compte dans les décisions de montées / descentes pour la saison 2023. La philosophie restera donc toujours la même lors de cette reprise : il faut être dans les premiers de poule pour espérer monter et éviter les dernières places pour ne pas descendre.

Nous comptons sur votre compréhension. Cette disposition exceptionnelle est nécessaire pour garantir des championnats 2023 de qualité.